



A l'attention de
M. Vincent SCATTOLIN
Président de la société TERRINNOV
13 c chemin du Levant
L'Avant-Centre
01210 Ferney-Voltaire

Prévessin-Moëns, le 6 avril 2022

Objet : aménagement temporaire pour les cyclistes, entre la future place du Jura et la douane principale. A réaliser sans tarder, sans attendre l'achèvement des chantiers pour l'arrivée du BHNS et des Tram des Nations Genève – Pays de Gex, vers 2025/2026

Cher Monsieur Scattolin,

Nous faisons suite à votre courrier du 30 mars 2022 concernant votre proposition de circulation des cyclistes et des piétons durant la phase 3 des travaux de la RD1005 entre le giratoire du Jura et la douane.

Dans ce projet, la sécurité des piétons et des cyclistes nous paraît prioritaire !

Avant de nous prononcer sur l'aménagement proposé, nous nous permettons de vous poser plusieurs questions précises :

- 1.** Sur le tronçon de la route, le long de la piste cyclable à double sens, **la vitesse sera-t-elle limitée à 30 km/h ?**
- 2.** Nous approuvons le principe d'une voie cyclable à deux sens côté ouest de la RD1005, en continuité avec l'infrastructure côté Suisse du poste de douane. Cependant, cette option impose de résoudre deux questions subsidiaires :
 - a. Selon nos informations, le service des douanes suisses s'est opposé, par le passé, à ce que les cyclistes traversent la douane côté ouest en direction de Ferney-Voltaire. Il faudrait leur accord pour que cette solution soit fonctionnelle, faute de quoi les cyclistes devraient traverser puis retraverser les voies à circulation motorisée, de part et d'autre de la douane, afin de traverser cette dernière dans le sens de la circulation (motorisée).

b. Quel aménagement proposez-vous pour les cyclistes, sur la partie entre la fin de la piste et le giratoire du Jura ? En direction de Ferney-Voltaire, depuis la douane, ceux-ci se trouveront du « mauvais côté » de la route et auront besoin d'un aménagement pour se réinsérer dans les voies de circulation motorisée.

3. Nous pensons que la sortie des véhicules du giratoire du Jura en direction de la douane doit être **sur une seule voie** pour garantir la sécurité des mobilités douces. Avec deux voies, il faudrait aménager un îlot séparateur de 2 mètres au minimum.

4. Le giratoire provisoire sur la RD1005, au croisement avec le chemin de Colovrex, sera-t-il maintenu, pour permettre aux cyclistes venant de la douane d'entrer sur la piste à double sens en direction du giratoire du Jura ?

5. Comment pensez-vous sécuriser le passage des piétons et vélos sur le giratoire provisoire RD1005/Colovrex ?

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez au présent courrier, ainsi que pour les réponses que vous pourrez apporter à nos questions et points de vigilance, nous nous félicitons vivement de la collaboration soutenue sur cet aménagement, qui nous tient à cœur.

Nous vous prions de croire, cher Monsieur Scattolin, à l'expression de nos salutations piétonnes et cyclistes distinguées.

Blaise Bachmann
Président de l'APiCy

Copies :

- Mme Florence DUCRET, responsable des Services Techniques de la Ville de Ferney-Voltaire
- M. Pierre-Maire PHILIPPS, Conseiller départemental, Maire-Adjoint de Ferney-Voltaire et Conseiller Communautaire Pays de Gex Agglo